

1 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Suite à la démission de Mme Joëlle FERRUS de son mandat de Conseillère Municipale de Besançon par lettre du 2 avril reçue le 4 avril 2014, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, de procéder à l'installation de M. Michel OMOURI, candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement et de cette installation.

«**M. LE MAIRE** : Je vous invite donc à prendre acte de ce changement.

Mme Ilva SUGNY : Je voulais rebondir sur ce point car l'exemple de la composition récente du groupe UMP et de l'opposition, avec le départ d'une femme et l'arrivée d'un homme nous surprend et doit nous alerter. Après l'épisode de l'assurance de la composition de l'équipe d'opposition pendant la campagne, l'article du 12 février transmis sur le blog de FR3, 12 Adjointes avec 8 hommes et 4 femmes et le rétropédalage qui a suivi, a donné la mesure. Et voilà qu'une femme laisse sa place à un homme cette fois. Vous avez une conception de la parité qui n'est pas la nôtre. La parité en politique repose sur la présence, en nombre égal, de femmes et d'hommes au sein des assemblées élues. Ce fut l'objet d'un débat et d'une large mobilisation en France dans les années 1990. On constatait alors une importante sous-représentation des femmes dans la politique. En juin 2000, Lionel JOSPIN a fait voter une loi favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux. Elle impose aux partis politiques de présenter une liste équivalente d'hommes et de femmes pour le scrutin des listes municipales, régionales, etc. En 2007, nouvelle loi qui promulgue la parité pour les Adjointes au Maire. Cette exigence de l'action publique passe par l'application stricte des lois existantes. Restons vigilants pour avancer et ne pas reculer. Gardons-nous de croire que l'histoire est écrite d'avance, gardons-nous de croire qu'elle chemine naturellement vers le progrès.

M. Michel OMOURI : Je vais être bref. Je suis heureux d'être parmi vous et je tiens à saluer les sortants comme les nouveaux élus de votre Majorité. Vous et moi avons eu des échanges assez vifs dans le passé. Je dirais qu'à partir de maintenant on va avoir un débat plus apaisé j'espère entre vous et moi, je n'en doute pas...

M. LE MAIRE : En tout cas je le souhaite.

M. Michel OMOURI : Moi aussi et je dirais, comme Jacques GROSPERRIN, que vous aurez face à vous une opposition constructive mais déterminée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ça me va très bien !

M. Jacques GROSPERRIN : Vous savez, Edgar FAURE disait «tout ce qui est excessif est insignifiant». J'ai plutôt l'impression que ce qui a été dit était un peu excessif. Je ne souhaite qu'une chose, Monsieur FOUSSERET, c'est que ce texte qui a été lu devant nous aujourd'hui n'ait pas été organisé ou ordonné de votre part ou de votre fait parce que si c'est le cas, ce serait bien insignifiant.

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN, comme dirait l'autre, je suis scotché, littéralement scotché. Arrêtez de croire au complot permanent contre vous ! Simplement Mme SUGNY, qui je vous le rappelle est dans ma majorité Conseillère Municipale Déléguée aux Droits des Femmes, souhaite intervenir. Est-ce que vous imaginez... ça se passe peut-être comme ça chez vous mais chez moi les gens sont libres de parole et ils interviennent comme ils le souhaitent. Toujours voir le complot partout, l'embrouille partout... je vous l'ai dit, je souhaite vraiment qu'on travaille ! Et connaissant un peu Mme SUGNY elle n'est pas vraiment du style à ce que je lui donne des ordres !

Je donne la parole à M. LEUBA. Jean-Sébastien je ne t'ai pas demandé non plus d'intervenir ? Non, tu peux le faire tout seul !

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je me permets de prendre la parole suite à cette intervention de M. GROSPERRIN. Je veux juste rappeler une petite phrase que vous avez dite lors du précédent conseil : «étonnez-nous Monsieur le Maire, étonnez-nous en changeant de méthode, étonnez-nous en travaillant avec nous sur un pied d'égalité en toute franchise». Finalement c'est vous qui nous étonnez en ce début de mandat et je pense que ça étonne beaucoup de Bisontins d'avoir pu mettre un bulletin dans l'urne, que ce soit pour vos listes ou nos listes, de voir des listes paritaires le 30 mars et le 1^{er} avril, poisson d'avril, non, le 4 avril on a déjà sur les bancs de cette assemblée deux représentants du Front National hommes et on voit l'UMP emboîter le pas pour voir arriver le fils prodigue Michel OMOURI, ce que je peux comprendre mais ce n'est pas notre conception des choses. Ce n'était pas dans votre charte de déontologie non plus et je peux vous dire que ça étonne beaucoup de Bisontins, ce n'est pas l'esprit de la loi de la parité -ça vous fait sourire- que nous avons tous votée et je pense qu'on est tous des défenseurs légitimement maintenant de cette loi. Je peux entendre qu'au cours d'un mandat des hommes et des femmes démissionnent, on peut tout à fait l'entendre mais en 17 jours voir deux femmes démissionner pour laisser la place à des hommes, moi personnellement ça me désole. Ce n'est pas la conception que nous avons de la politique, ce n'est pas la conception d'une génération d'élus et je souhaiterais quand même que dans les prochains mois on n'ait pas d'autres démissions. Merci.

M. Philippe MOUGIN : En ce qui concerne le Front National, je voulais juste ajouter aux propos que Mme OGET, la 2^{ème} de la liste, a perdu son fils. Je pense que ça doit être une raison suffisante, bref, et son mari est en très mauvaise santé. Voilà, c'était juste un aparté pour expliquer la situation.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je ne remets pas du tout en cause le fait que des femmes aient laissé des places à des hommes pour une quelconque raison. Je dis simplement qu'à un moment donné vous avez aussi la possibilité, dans ce mandat, de démissionner pour laisser la place à des femmes, pour respecter justement les électeurs qui ont souhaité avoir des listes paritaires dès ce début de mandat.

M. LE MAIRE : Ce qui devait être dit par les uns et les autres a été dit».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de l'installation de M. Michel OMOURI.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.